

Jean-Luc Perian élu pour 2 ans maire à Saint-François

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

22 juillet 2024



Après l'éviction de Bernard Pancrel, le conseil municipal de Saint-François a élu Jean-Luc Perian comme nouveau maire de la commune, remportant 15 voix contre 12 pour Muguette Daijardin et 6 bulletins blancs. Les électeurs devront eux se prononcer en 2026, lors des prochaines municipales.

L'ordre du jour du mardi 16 juillet à la mairie portait sur l'élection du maire et des adjoints au maire. Lors de cette séance du conseil municipal, trois candidats se sont présentés pour succéder à Bernard Pancrel : Muguette Daijardin, Teddy Mary et Jean-Luc Perian.

Muguette Daijardin représentait la candidature de la majorité actuelle,

occupant déjà le poste de première adjointe.

Du côté de l'opposition, l'Union pour Saint-François avait proposé Teddy Mary, conseiller municipal et ancien premier adjoint de feu Laurent Bernier. Il a tenu à préciser qu'il n'appartenait à aucun parti politique.

Lors du second tour des municipales de 2020 Jean-Luc Perian, quatrième candidat à l'issue des votes, s'était allié à Bernard Pancrel dont il partageait « une vision commune de notre cité sur beaucoup de sujets ». Avant de quitter la majorité « pour marquer son désaccord avec la gestion de la commune » par Bernard Pancrel, mais après les révélations publiques d'actes de favoritisme. Peu charismatique, Jean-Luc Perian est dans le paysage politique saint-franciscain depuis son engagement en 1995 aux côtés d'Ernest Moutoussamy.

Après deux tours de scrutin, Jean-Luc Perian a obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 15 voix, contre 12 pour Huguette Daijardin, 5 pour Teddy Mary et 6 bulletins blancs.

Bernard Pancrel démis



« Merci. Maintenant, au travail » disait Bernard Pancrel après son intronisation dans le fauteuil de maire de Saint-François le 4 juillet 2020 avec ici en photo à sa gauche l'exécutif régional Ary Chalus, et sa droite l'exécutif départemental Guy Losbar. Photo : FB Bernard Pancrel

« Merci. Maintenant, au travail » légendait Bernard Pancrel au bas de la photo de son intronisation dans le fauteuil de maire de Saint-François le 4 juillet 2020. Quatre ans plus tard, le 5 juillet 2024, le préfet Xavier Lefort signe l'arrêté qui officialise la démission de Bernard Pancrel de ses fonctions de maire de Saint-François, de conseiller municipal, de conseiller communautaire, de deuxième vice-président de la communauté d'agglomération « La Riviera du Levant », ainsi que de conseiller régional. Cette décision intervient à la suite de la condamnation de l'élu local par le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre le 2 juillet dernier.

Bernard Pancrel a été reconnu coupable de favoritisme, de faux et usage de faux. Il a été condamné à 18 mois de prison avec sursis, à une amende de 15 000 euros, à 5 ans d'interdiction d'exercer un mandat public et à 10 ans d'inéligibilité. Le tribunal a décidé que ces sanctions étaient exécutoires immédiatement. Bernard Pancrel a fait appel de sa condamnation en première instance.

C'est l'affaire du Golf de Saint-François qui a entraîné sa chute. C'est la raison pour laquelle Bernard Pancrel a été condamnée en correctionnelle. Par ailleurs, le tribunal administratif de la Guadeloupe saisi à la suite de la plainte déposée par l'entreprise Caribbean Street Food évincée, avait prononcé le 31 mai la résiliation avec effet immédiat de la convention d'occupation du domaine public conclu entre la commune et la société Maxo Location pour l'exploitation du bar restaurant et l'animation du club-house du golf de Saint-François.

Les juges administratifs avaient retenu que la commune avait modifié les critères de sélection des offres en cours de procédure de passation et que ce vice, constituait une grave atteinte aux principes de transparence et d'égalité des candidats, et qu'il était de nature à entraîner la résiliation de la convention.

Développement flou

Saint-François tourne une page de sa vie politique, mais le développement local reste flou. Le 5 juin le compte administratif 2023 et le budget 2024 de la commune n'avaient pas été votés par le conseil municipal. L'opposition devenue majoritaire par 17 votes contre et 12 pour, ne comprenait pas comment des comptes déficitaires de 16 millions en 2020, pouvaient être présentés excédentaires de 1,6 million pour 2024.

En attendant la validation des comptes et du budget soumis à la préfecture et la Chambre régionale des comptes, la commune fonctionne avec un budget provisoire.

Le nouvel exécutif municipal parfaitement informé de la mauvaise situation financière n'a pas présenté de plan détaillé pour redresser la commune, relancer son activité, restaurer la confiance des citoyens.

